



Etudier à l'étranger

Les Relations Internationales constituent un axe majeur de développement pour l'IAE - Economie & Management

Un département a été structuré à cet effet autour de plusieurs axes : relations avec l'Europe, relations avec les pays anglophones et hispanophones, relations avec la Chine et le Vietnam, et relations avec les autres pays.

L'Institut a intégré le processus de mobilité dans ses formations.

À ce titre, la préparation, l'organisation et la valorisation des séjours à l'étranger pour les étudiants en formation initiale sont une préoccupation essentielle du service des relations internationales.

L'étudiant peut effectuer un séjour d'études à l'étranger :

- Dans le cadre d'un partenariat Erasmus : l'étudiant choisit, au sein de l'université d'accueil, des cours dont le contenu est équivalent à ceux proposés à l'IEMN-IAE.
- Dans le cadre d'un double diplôme ou d'une formation dispensé à l'étranger : l'étudiant suit un programme de formation complet, donnant lieu à l'obtention d'un diplôme français. Pour un double diplôme, l'étudiant obtient le diplôme français et étranger.

QUELLES DÉMARCHES POUR EFFECTUER UNE MOBILITÉ DANS UNE UNIVERSITÉ PARTENAIRE ÉTRANGÈRE ?

Un séjour d'études d'un semestre ou d'une année dans une Université étrangère, partenaire de l'IAE Nantes - Economie & Management, se prépare environ un an à l'avance.

Pour cela, l'étudiant doit :

- Etre inscrit à l'IAE Nantes - Economie & Management au moment de la candidature soit en 2017- 2018
- Etre au minimum en Licence 2 au moment de la mobilité soit en 2018 - 2019
- Avoir validé son année antérieure
- Avoir un projet pédagogique cohérent, et maîtriser la langue de travail du pays d'accueil
- Répondre aux exigences particulières imposées par l'établissement d'accueil
- Passer les tests de langues demandés selon les universités

Les étapes de dépôt de la candidature :

1. Choisir son établissement d'accueil (parmi la liste figurant au verso)
2. Déposer sa candidature en ligne sur le site web de l'Université de Nantes
3. Etablir un contrat d'études avec l'enseignant responsable de sa filière
4. Remplir un dossier de demande de soutien financier
5. S'engager à respecter les formalités rattachées au dossier de mobilité

Informations complémentaires sur le site de l'Institut : www.iae.univ-nantes.fr à la rubrique *International*.

Rodica LOISEL Responsable pédagogique Erasmus

Nathalie VERGEZ, Coordinatrice des relations internationales

Léni JONCHERE (en remplacement d'Aude GIBÉ), Gestionnaires des relations internationales

Bureau 212, Bâtiment Erdre